



INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2023 / 2024

REGLEMENTATION RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES USAGERS

Dans la mesure où cette démarche est à effectuer en ligne sur la plateforme publique Démarches Simplifiées, les usagers sont invités à prendre connaissance via les liens ci-dessous des mesures mises en place pour la protection de leurs données personnelles.

PROTECTION DES DONNEES

Les données à caractère personnel sont traitées dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

L'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) mis en place par le Ministère de l'Education Nationale et l'Académie de Versailles est consultable sur le lien ci-dessous :

reglement-general-sur-la-protection-des-donnees-rgpd Académie de Versailles

SECURISATION DES DONNEES

La sécurisation des données enregistrées sur la plateforme Démarches Simplifiées est précisée dans ses Conditions Générales d'Utilisation, téléchargeables sur le lien suivant :

Conditions Générales d'Utilisation - Documentation "demarches-simplifiees.fr"

UTILISATION DES DONNEES

Les données collectées sont utilisées dans le seul but de constituer un dossier administratif pour l'inscription des élèves scolarisés au lycée E. J. Marey de Boulogne Billancourt par leurs responsables financiers au service de restauration scolaire.

Seuls les personnels administratifs affectés au service de gestion du Lycée sont autorisés à télécharger, stocker et exploiter ces données dans le cadre de l'activité du service de restauration scolaire, sous tutelle de la Collectivité de rattachement, le Conseil Régional d'Ile de France. Ces données sont conservées jusqu'à la date officielle de fin d'année scolaire.

Texte cadrant l'inscription au service de restauration scolaire 2023 2024

COMMENT EXERCER VOS DROITS

Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition définis par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (lien ci-dessus).

Ces démarches peuvent être effectuées, soit par courriel ou courrier auprès du chef d'établissement, soit auprès du Délégué à la Protection des Données du Ministère de l'Education et de la Jeunesse, grâce à l'un des moyens ci-dessous :

- à l'adresse électronique : dpd@eduction.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD
- ou par courrier postal adressé à : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
 A l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPD)
 110 rue de Grenelle 75357 PARIS CEDEX 07